



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL

LA STRATÉGIE 2030 DE L'OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL - OSS



OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL

LA STRATÉGIE 2030



Avril 2020

Table des matières

Résumé Exécutif	5
Introduction	5
La Stratégie 2030 de l'OSS	6
Financement de la Stratégie	7
Pilotage de la Stratégie	8
1- Le cadre Stratégique pour l'action de l'OSS à l'Horizon 2030	11
1.1- De la Stratégie 2020 à la Stratégie 2030 : de nouveaux défis dans un nouveau contexte	11
1.1.1- Préambule	11
1.1.2- Défis à l'Horizon 2030	12
1.2- Le cadre de la stratégie 2030	14
1.3- Structure de la stratégie	15
2- Programme scientifique et technique	17
2.1- Axe thématique : « Eau »	17
2.2- Axe thématique : « Terre »	20
2.3- Axe thématique : « Climat »	23
2.4- Axe thématique « Biodiversité »	25
3- Programmes transversaux	28
3.1- Programme Veille et Prospective	28
3.2- Programme Communication et Information	29
3.3- Programme Renforcement des capacités	30
3.4- Aspect genre	30
4- Financement de la Stratégie 2030	31
4.1- Introduction	32
4.2- Budget de fonctionnement de l'OSS	32
4.3- Budget des programmes	33
4.4- Vers la mise en place d'un instrument de financement multi-bailleurs	33
5- Pilotage, suivi-évaluation et capitalisation de la Stratégie 2030	33
5.1- Suivi-évaluation	33
5.2- Pilotage de la stratégie	33
5.3- Partenariats	34
Annexe 1 - Cadre Logique	36
Acronymes	42

Résumé Exécutif

Introduction

Des outils de suivi de l'état des ressources en eau et en terre ont été produits et des informations utiles, pertinentes et actualisées ont été largement partagées. L'ouverture de l'OSS à la finance Climat a permis à l'institution d'étoffer son offre de services et de mettre en place des actions intégrées d'adaptation aux changements climatiques. Ces résultats positifs ont élargi les perspectives de l'OSS, aussi bien géographiques, thématiques que financières. Néanmoins, plusieurs contraintes ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de la Stratégie 2020, parmi lesquelles la difficulté de trouver les financements adéquats pour certaines activités, les stratégies changeantes des bailleurs et une appropriation insuffisante de l'institution par ses pays membres.

La période de mise en œuvre de la Stratégie 2020 s'achève dans un contexte international marqué par la crise liée à la pandémie de COVID-19. La région Sahélo-saharienne est déjà impactée par l'insécurité, qui influe sur la distribution et les mouvements de populations, et par les effets déjà perceptibles du changement climatique. La décennie 2030 débute donc dans un contexte de pandémie, qui rompt avec les trajectoires plus ou moins prévisibles issues de la période précédente.

La Stratégie 2030 de l'OSS est issue des analyses et des conclusions d'une part, de l'Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 (Annexe 2) et d'autre part, de la Note situationnelle, document qui propose une synthèse

des problématiques et des enjeux émergents de l'espace Sahélo-Saharien et des orientations et des options de positionnement pour la stratégie 2030 (Annexe 3). Ces deux rapports ont été alimentés par une analyse bibliographique, des entretiens internes et externes ainsi que des discussions au sein du COS de l'OSS.

La nouvelle Stratégie 2030 de l'OSS se situe à la fois dans la continuité de sa stratégie 2020 et dans la nécessité de son adaptation : Elle confirme l'axe Scientifique et Technique de la Stratégie précédente tout en donnant plus de poids à la Finance Climat et à la préservation du capital biologique. D'autre part, cette Stratégie mettra en œuvre un axe de Veille et de Prospective qui remplacera la Fonction Observatoire des précédentes Stratégies et qui permettra de préparer le positionnement de l'institution sur les enjeux émergents dans sa zone d'action.

La Stratégie 2030 est structurée autour d'un cadre stratégique étroitement lié aux Objectifs de développement durable (ODD), aux Stratégies des trois Conventions de Rio (CNULCD, CCNUCC et CDB), à l'Agenda 2063 de la Commission de l'Union Africaine, aux 5 priorités pour l'Afrique de la Banque africaine de développement ainsi qu'aux stratégies sectorielles (eau, environnement, agriculture et climat) des sous-régions et des pays de la zone d'action de l'OSS.



La Stratégie 2030 de l'OSS

La Stratégie 2030 a pour objectif principal d'appuyer les pays de la zone d'action de l'OSS dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable. Elle doit également permettre la facilitation et le renforcement de la coopération et du dialogue entre les pays membres, notamment sur certaines thématiques qui ne peuvent être utilement appréhendées qu'au niveau multi-national ou régional.

La Stratégie 2030 mettra en œuvre un programme scientifique et technique intitulé « Gestion intégrée et concertée des ressources naturelles » qui constitue le cœur de l'action de l'OSS et qui est articulé autour de quatre axes thématiques (Eau, Terre, Climat et Biodiversité) interreliés dans une logique de développement intégré :

Eau : Cet axe aura pour objectif stratégique de contribuer à la satisfaction des besoins en eau des populations des états membres de l'OSS et à la gestion durable de ces ressources en mettant l'eau au sommet des agendas politiques internationaux.

Les interventions prévues sous cet axe consistent en des actions visant à (i) améliorer la connaissance des ressources en eau souterraines et superficielles dont celles partagées et de leurs interactions, (ii) contribuer à la mise en place d'outils de planification pour la satisfaction des besoins en eau des populations à court, moyen et long terme et (iii) encourager et soutenir les politiques de gestion intégrée, concertée et durable des ressources en eau. D'autre part, l'OSS poursuivra son action au service de la gouvernance des ressources en eau partagées à travers son appui au fonctionnement du Mécanisme de concertation du SASS, à la création de celui du SAIT, déjà envisagé et relativement mûr, et éventuellement à la mise en place d'autres mécanismes. Enfin l'OSS inscrira son action dans le cadre la Stratégie de l'AMCOW avec un partenariat constitué du RAOB et des Autorités de bassin transfrontaliers.

Terre : Cet axe a pour objectif stratégique de renforcer les capacités des Etats membres à atténuer les effets négatifs de la sécheresse et à lutter contre la désertification et la dégradation des terres.

L'OSS fournira notamment aux décideurs et aux acteurs de développement, des outils utiles à la prise de décision favorisant les actions de prévention de la dégradation, de restauration des terres, afin d'atténuer les migrations des populations: L'institution poursuivra la mise en place d'outils pour la planification et le suivi-évaluation des actions de Gestion durable des terres notamment en appui à l'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel et proposera des services dans le cadre de la Neutralité en matière de dégradation des terres (cible 15.3 des ODD, adoptée par la CNULCD). En outre, l'OSS appuiera la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous régionaux de lutte contre la désertification de sa zone d'action.

Climat : Cet axe aura pour objectif stratégique de renforcer les capacités des Etats membres et la résilience des populations face au changement climatique.

Pour atteindre cet objectif, l'OSS suivra, entre autres, les orientations de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sur le Climat. Les actions de l'institution consisteront à soutenir les pays, dans les volets techniques et financiers, pour leurs actions d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et de renforcement de la résilience des populations. Les activités de l'OSS consisteront principalement à soutenir les pays dans la mise en place et le suivi de leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CDN), de les accompagner dans le financement et la mise en œuvre et la gestion de projets d'adaptation et d'atténuation régionaux et nationaux cohérents. Le rôle de l'OSS auprès des Fonds climat sera primordial pour l'atteinte de cet objectif stratégique.

Biodiversité : Cet axe aura pour objectif stratégique de mettre à disposition des pays partenaires des connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques adaptés. L'action de l'OSS visera à appuyer ses pays membres dans la mise en place d'outils de Comptabilité écosystémique du capital naturel, et s'inscrira dans la Vision 2050 de la CDB « Vivre en harmonie avec la nature » et de sa Stratégie 2030. De plus, l'OSS soutiendra les efforts de recherche de financements et la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la biodiversité post 2020.

Le Programme scientifique et technique de la Stratégie 2030 sera soutenu par trois programmes transversaux :

- **Le programme « Veille et Prospective »** jouera le rôle d'intermédiation entre scientifiques et non scientifiques, participera à la capitalisation des résultats des projets, synthétisera des données utiles à ses membres, explorera des problématiques pionnières, émergentes et novatrices et permettra ainsi à l'OSS de se positionner et de peser sur la scène internationale ;
- **Le programme « Communication et Information »** valorisera les connaissances et les acquis de l'OSS au service des états membres, informera et sensibilisera autour de ses axes d'intervention, notamment, la communication institutionnelle, consistera à renforcer les capacités des médias à contribuer à l'éducation environnementale des jeunes publics aux enjeux environnementaux.
- Enfin, **le programme « Renforcement des capacités »** développera et mettra en œuvre une série d'actions de formation dans les thématiques liées aux objectifs de l'OSS. Ce programme de formation sera diversifié, allant de contenus purement techniques et opérationnels, à des réflexions prospectives et documentées sur les enjeux et thématiques émergentes.

Financement de la Stratégie

Afin de faire face à une situation internationale incertaine, l'OSS devra, d'une part être appuyé de manière constante par ses États membres et d'autre part faire montre d'une agilité accrue dans son positionnement et ses partenariats en vue de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de sa future Stratégie 2030.

Le budget de fonctionnement pour la Stratégie 2030 sera implémenté sur la base d'un personnel constitué d'une cinquantaine de personnes, de toutes catégories, conformément aux recommandations de l'audit organisationnel de renforcement des ressources humaines. Cela permettra d'améliorer les fonctions statutaires de l'OSS (fonction veille et prospective, capitalisation, appui aux pays sur le suivi des AMEs, etc.) et d'augmenter ses performances en termes de recherche de financement. Il est également vital pour l'OSS que les pays membres versent régulièrement leurs contributions, afin que l'Observatoire puisse mettre en place une programmation à moyen terme ainsi que la déclinaison de sa Stratégie en un vrai plan d'action. En effet, les évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 ainsi que l'Audit organisationnel ont souligné la faiblesse et l'irrégularité des versements des contributions annuelles. Cet état de fait réduit sérieusement la capacité d'action de l'OSS dans l'accomplissement de ses missions statutaires, notamment dans la Veille et Prospective et la communication qui ne peuvent être que marginalement couvertes par des activités de projets.

Le budget des axes thématiques sera sécurisé en poursuivant la diversification des sources de financement notamment en (i) améliorant le suivi des préoccupations des pays et en les accompagnant dans la mobilisation des ressources financières pouvant contribuer à renforcer leurs actions de développement au travers de nouvelles requêtes de projets, (ii) consolidant les accréditations au FA et au GCF, (iii) étudiant la demande pour une offre de prestation de services payants au profit des pays et organisations membres et (iv) investiguant de manière à mettre en place un instrument financier à moyen-terme (voir ci-dessous).

Aussi et compte tenu des problèmes liés au financement de certaines de ses activités, il est proposé à l'OSS de réfléchir à la mise en place d'instruments de financements complémentaires aux cotisations de ses membres et des projets menés. Plusieurs pistes sont présentées :

- Créer un instrument financier géré par l'OSS et dédié au financement d'activités d'un ou de plusieurs axes de sa Stratégie,
- Négocier un partenariat privilégié, au travers d'un processus d'évaluation, avec l'Union Européenne, l'Union Africaine ou la BAD afin de bénéficier d'un accès à des mécanismes de financement existants ;
- Accréditer l'OSS auprès du FEM comme Agence de projets.

Quelle(s) que soi(en)t la/les piste(s) choisie(s), la mise en place d'un mécanisme de financement demandera un portage politique conséquent par les pays et organisations membres et des investissements pour préparer et suivre les dossiers, rencontrer les personnes clés, etc.

Pilotage de la Stratégie

Le pilotage de la Stratégie 2030 devra s'opérer d'une manière souple, mais réactive. Ceci implique que l'ensemble des membres de l'OSS et de ses instances devront s'impliquer davantage de manière à faciliter l'atteinte des objectifs ainsi que la lisibilité et la visibilité de l'institution dans les fora internationaux.

La Stratégie 2030 de l'OSS fédérera l'ensemble des membres et organes de l'institution (AG, CA, COS, SE) :

- Les pays et organisations membres devront suivre la mise en œuvre de la stratégie. Ils veilleront à son financement notamment par le versement des contributions volontaires annuelles et apporteront le portage politique nécessaire à l'atteinte des objectifs.
- L'Assemblée générale. Tel que recommandé dans le rapport d'Audit organisationnel, lors de l'Assemblée générale, un sommet des Ministres des Etats membres pourrait être organisé, cet événement permettant ainsi de faciliter le portage politique de l'institution, élaborer et/ ou lancer des initiatives d'envergure régionale, etc.
- Le Conseil d'Administration continuera à contrôler et à suivre l'action de l'OSS, notamment en matière de réalisations. Il veillera également à la mobilisation régulière des contributions. Il pourra être appuyé par un Comité d'audit qui permettrait de renforcer le lien entre le SE et le CA en approfondissant les discussions et les échanges sur des questions techniques et financières.
- Le Comité d'Orientation Stratégique aura à formuler de manière consensuelle et à travers une relation plus régulière avec le SE/OSS, des recommandations sur les nouveaux concepts, les orientations des agendas internationaux, les opportunités de partenariat à mettre en place, etc. De manière plus spécifique, grâce à leur expertise, à leur expérience et à leur réseau de contacts internationaux à haut niveau, les membres du COS apporteront une aide précieuse pour transformer les réflexions issues des réunions annuelles du COS en des propositions concrètes d'actions ou de projets stratégiques à mener et susceptibles d'intéresser les bailleurs et les partenaires techniques et financiers. Le COS pourra ainsi interagir avec le Secrétariat exécutif et plus particulièrement avec la Cellule "Veille et Prospective" en tenant de manière régulière des réunions à distance.





Figure 1 - Zone d'action et Etats membres de l'OSS, Source OSS

1- Le cadre stratégique pour l'action de l'OSS à l'horizon 2030

1.1- De la stratégie 2020 à la stratégie 2030 : de nouveaux défis dans un nouveau contexte

1.1.1- Préambule

La stratégie 2020 de l'OSS a permis d'atteindre de nombreux objectifs fixés autour de trois thématiques d'intervention : l'Eau, la Terre et les Interactions Climat-Société-services écosystémiques. Des outils permettant de suivre l'état des ressources en eau et en terre ont été produits et des informations utiles, pertinentes et actualisées ont été largement partagées.

Ces résultats positifs ont élargi les perspectives de l'OSS, aussi bien géographiques, thématiques que financières.

Néanmoins, plusieurs contraintes et difficultés ont été rencontrées lors de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 :

- L'OSS n'a pas pu trouver les financements nécessaires pour poursuivre (i) les activités d'accompagnement et de mise en place des observatoires locaux de surveillance environnementale à long terme et de leur animation régionale et (ii) les activités d'amélioration de la connaissance et de la gouvernance d'autres aquifères partagés de sa zone d'action telles que le SASM et des aquifères de la zone IGAD ;
- Le pilotage de la Stratégie et la flexibilité dans sa mise en œuvre se sont avérées plutôt satisfaisants. En effet, malgré les attitudes parfois changeantes des bailleurs, l'OSS a réussi à financer une majorité des activités prévues dans la Stratégie 2020. Il reste qu'au vu de la rapidité avec laquelle l'environnement de l'aide au développement évolue, il y a sans doute nécessité de renforcer la fonction veille, de manière à mieux anticiper ces évolutions ;
- L'appropriation de l'institution par ses pays et organisations membres reste à améliorer à travers un meilleur portage politique de l'institution par les pays dans les enceintes

nationales, régionales et internationales, et une plus grande régularité du versement des contributions volontaires. Ceci permettrait à l'OSS une meilleure atteinte de ses objectifs au service de ses pays membres.

Cependant, la période de sa mise en œuvre s'achève dans un contexte tout à fait particulier, marqué par la crise liée à la pandémie de COVID-19. La région Sahélo-saharienne, était déjà marquée par de nombreuses contraintes, notamment liées aux évolutions démographiques, à l'insécurité, qui influe sur la distribution et les mouvements de populations, et aux effets déjà perceptibles du changement climatique. La décennie 2030 débute donc dans un contexte de pandémie, qui rompt avec les trajectoires plus ou moins prévisibles issues de la période précédente.

Au moment où ce cadre stratégique est en cours d'établissement, de lourdes incertitudes pèsent sur l'environnement économique international, et donc sur les Etats membres de l'OSS. On peut bien sûr espérer que les conséquences de la pandémie ne soient pas insurmontables et s'inscrivent sur une durée limitée.

Ces incertitudes affectent certainement la capacité à appréhender toutes prochaines évolutions que connaîtront à la fois les sociétés des Etats membres, mais aussi les priorités des Partenaires Techniques et Financiers et de la gouvernance internationale, notamment de l'environnement.

Il reste que cette proposition de cadre stratégique repose sur une évaluation approfondie de la mise en œuvre de la Stratégie 2020, et sur un état des lieux objectif et inclusif, formulé dans la note situationnelle accompagnant l'évaluation de la stratégie 2020. Ainsi, la Stratégie 2030 se situe à la fois dans la continuité de la stratégie 2020 et dans la nécessité de son adaptation. Elle confirme l'axe Scientifique et Technique de la précédente Stratégie tout en donnant plus de poids à la Finance Climat et à la conservation du capital biologique. Enfin cette Stratégie mettra en œuvre un axe de Veille et de Prospective qui remplacera la Fonction Observatoire des précédentes Stratégies et qui permettra de préparer le positionnement de l'institution sur les enjeux émergents dans sa zone d'action.



1.1.2- Défis à l'Horizon 2030

La région du Sahara et du Sahel est une zone soumise à des mutations rapides et à de multiples défis. En effet, les écosystèmes de l'espace sahélo-saharien connaissent une constante dégradation, sous les effets combinés de la pression anthropique, de la forte variabilité climatique et de la succession d'événements extrêmes.

À l'Horizon 2030, la zone d'action de l'OSS verra ainsi sa population dépasser le milliard d'habitants, et son urbanisation s'accroître, dans un contexte global d'aggravation très probable des pressions climatiques intensifiant la dégradation des terres et la perte de capital biologique :

- Sur le plan climatique, compte tenu des trajectoires des émissions mondiales de gaz à effet de serre, il est probable que le réchauffement planétaire dépassera les 1,5 °C entre 2030 et 2052 (en température annuelle moyenne). Cette augmentation de température à l'échelle globale et annuelle montre de très grandes disparités régionales et interannuelles : en effet, selon les scénarios d'émission de gaz à effet de serre, les moyennes de températures annuelles au Sahel, par exemple, pourraient augmenter de 4 à 6 degrés (scénario « business as usual » RCP8.5) à l'horizon 2081-2100 par rapport à la moyenne 1986-2005 .
- Ce réchauffement aura pour conséquences des modifications hydrologiques qui rendront plus difficile la gestion durable des ressources en eau, déjà soumises à des pressions sévères dans les différentes régions de la zone d'action de l'OSS. Ainsi, sur la disponibilité des ressources en eaux, les situations sont relativement différentes entre les sous-régions de la zone d'action de l'OSS :
 - En Afrique du Nord, la faible disponibilité en eau fait que la quasi-totalité des ressources en eaux renouvelables sont déjà mobilisées ;
 - Dans les zones arides et semi arides d'Afrique de l'Ouest, Centrale et de l'Est, il existe au contraire une plus forte disponibilité (eau de surface et eau souterraine) mais qui attend une meilleure mobilisation, de façon à permettre ou à accélérer leur développement, ou à améliorer leurs conditions sanitaires.

- En matière de biodiversité, on constate ainsi une perte du capital biologique et l'extinction des espèces qui est induite à la fois par la pression anthropique et par la surexploitation de certaines ressources et de la raréfaction progressive des ressources hydriques. Les vallées et les oasis, qui constituent dans cet espace des points chauds de biodiversité, sont particulièrement menacés.
- D'autre part, la zone connaît une augmentation des migrations des populations rurales causées par la dégradation des sols, les sécheresses, la pauvreté ou la situation sécuritaire. Cette situation aggrave, indirectement, la déprise agricole et contrarie la promotion d'efforts visant une meilleure gestion des ressources naturelles, qui nécessite de s'inscrire dans la durée, en particulier lorsqu'il s'agit de structuration des terroirs villageois ou de restauration de la fertilité des sols.

L'ensemble de ces phénomènes se traduit notamment par l'apparition de conflits d'usage sur les ressources. Ainsi, les populations du Sahara et du Sahel et notamment les populations rurales, parmi les plus pauvres, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles (agriculture, élevage, pêche et autres produits naturels), sont déjà et seront parmi les plus affectées par ces phénomènes.

Sans actions entreprises à grande échelle, les phénomènes de dégradation des terres et de perte du capital biologique devraient s'amplifier et leurs impacts se font déjà et se feront sentir dans tous les secteurs économiques des pays de la région, et notamment l'agriculture et incidemment sur la sécurité alimentaire.

Ainsi, les principaux défis, en lien avec les missions de l'OSS, et qui deviendront cruciaux pour les prochaines décennies seront les suivants :

- **La sécurité hydrique ;**
- **La protection des ressources en sols et de la biodiversité ;**
- **La gestion des risques climatiques ;**
- **L'accès aux moyens financiers ;**
- **Le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles ;**
- **Le transfert de connaissances.**



1.2- Le cadre de la stratégie 2030

La mise en œuvre de la Stratégie 2020 de l'OSS est intervenue dans un contexte de restructuration de l'aide au développement et d'une gouvernance environnementale en pleine évolution :

- L'adoption en 2015 des **Objectifs du Développement Durable (ODD)** qui forment l'Agenda 2030 et le cadre de référence du développement international sur lequel les Stratégies des Conventions de Rio sont régulièrement alignées ;
- La mise en place progressive de l'accord de Paris issu de la COP 21 de la CCNUCC devait permettre de mettre en place des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) puis de les suivre ;
- Une vision africaine, **l'Agenda 2063** (« L'Afrique que nous voulons ») développée autour de 7 aspirations, est le cadre stratégique de la CUA visant à atteindre son objectif de développement inclusif et durable et qui a été intégré, en grande partie, aux ODD ainsi qu'aux stratégies africaines sectorielles (AMCOW, CAADP, Stratégie spatiale africaine) ;
- Les « **5 grandes priorités pour transformer l'Afrique** » de la BAD liées à la fois aux ODD et à l'Agenda 2063 de la CUA.

La Stratégie 2030 de l'OSS devra donc se déployer en appui à l'atteinte des ODD et à l'Agenda 2063 sur les thématiques portées par l'institution.

- La Contribution aux ODD en lien avec les missions de l'OSS ;
- La Contribution à l'Agenda 2063 de la CUA, notamment les aspirations 1 (Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable) et 7 (L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent) ;
- La Contribution aux initiatives « Nourrir l'Afrique » et « Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique » et « intégrer l'Afrique » notamment dans les régions transfrontalières, parmi les priorités de la BAD ;

- La contribution à l'atteinte des objectifs des Conventions de Rio dans le cadre de leurs Stratégies respectives (Stratégie 2018-2030 de la CNULCD, Accords de Paris, futur Cadre mondial pour la Biodiversité post-2020 de la CDB) et leur mise en synergie ;
- La Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;
- Des politiques ou stratégies sectorielles sous-régionales (CEDEAO, CEEAC, CEN-SAD, IGAD et UMA) environnement, ressources en eaux, agriculture et nationales (notamment PAN-LCD, PANA, CDN, SPANDB, engagements NDT, Stratégies sécheresse, etc.).

1.3- Structure de la Stratégie

La Stratégie 2030 a pour objectif principal **d'appuyer les pays dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable.**

Cette Stratégie doit permettre la facilitation et le renforcement de la **coopération** et du **dialogue** entre les **pays membres**, notamment sur certaines thématiques qui ne peuvent être utilement appréhendées qu'au niveau multi-national ou régional.

Elle a également pour objectifs de permettre à l'institution de :

- Consolider ses acquis et mieux les valoriser ;
- Renforcer ses capacités à relever de nouveaux défis ;
- Mieux se positionner sur les enjeux émergents ;
- Apparaître comme un centre de référence africain pour la planification et le suivi de la mise en œuvre des AME ;
- Elargir son audience et ses partenariats sur la scène politique africaine et internationale.
- Le contenu de la stratégie, tout comme ses modalités de mise en œuvre, doit contribuer à préserver l'indépendance de l'OSS et sa capacité à développer des partenariats efficaces.

La Stratégie 2030 vise à mettre en œuvre un programme scientifique et technique intitulé « Gestion intégrée et concertée des ressources naturelles » qui constitue le cœur de l'action de l'OSS et qui vise la consolidation de l'appui à ses pays membres et partenaires. Il est articulé autour de quatre axes thématiques (Eau, Terre, Climat et Biodiversité) :

- **Eau** : Contribuer à la satisfaction des besoins en eau des populations des états membres de l'OSS et à la gestion durable des ressources en eau en mettant l'eau au sommet des agendas politiques ;
- **Terre** : Renforcer les capacités des Etats membres à atténuer les effets négatifs de la sécheresse et à lutter contre la désertification et la dégradation des terres ;
- **Climat** : Renforcer les capacités des Etats membres et la résilience des populations face au Changement climatique ;
- **Biodiversité** : Mettre à disposition des Etats membres des connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques adaptées ;

Ce Programme est soutenu par les trois programmes transversaux suivants :

- **Veille et prospective** : Renforcer les performances de l'OSS en matière de capitalisation des acquis, de prospective ainsi que d'anticipation des risques ;
- **Communication et Information** : Valoriser les connaissances et les acquis de l'OSS au service des états membres, informer et sensibiliser autour de ses quatre axes d'intervention ;
- **Renforcement des capacités** : Développer et mettre en œuvre une offre de formation dans les thématiques liées à l'action de l'OSS.

Cette Stratégie est accompagnée d'outils nécessaires à une gestion à la fois flexible, proactive et réactive, afin de s'adapter à un contexte qui sera probablement très dynamique. Il s'agit d'être en mesure d'identifier très précocement les opportunités et les risques.

Objectif de la Stratégie 2030	Appuyer les pays dans la mise en œuvre de leurs stratégies de développement durable			
Programme scientifique et technique				
Domaines thématiques	Axe Eau	Axe Terre	Axe Climat	Axe Biodiversité
Objectifs stratégiques	Contribuer à la satisfaction des besoins en eau des populations et à la gestion durable des ressources	Renforcer les capacités des Etats membres à atténuer les effets négatifs de la sécheresse et à lutter contre la désertification et la dégradation des terres	Contribuer à améliorer les capacités des états membres et la résilience des populations face aux changements climatiques	Mettre à disposition des États membres des connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques adaptées
Programmes Transversaux				
Veille et prospective				
Objectif stratégique	Renforcer les performances de l'OSS en matière de la capitalisation des acquis, prospective ainsi que d'anticipation des risques			
Communication et Information		Renforcement des capacités		
Objectifs stratégiques	Valoriser les connaissances et les acquis de l'OSS au service des états membres, informer et sensibiliser autour de ses axes d'intervention		Développer et mettre en œuvre une offre de formation pertinente dans les thématiques liées aux actions de l'OSS	

Tableau 1 - Hiérarchie des objectifs de la Stratégie 2030



Les Axes Scientifiques et Techniques de la Stratégie 2030 de l'OSS

2- Programme Scientifique et Technique

Le programme scientifique et technique sera mis en œuvre dans le cadre de la stratégie 2030 à travers un ensemble d'actions à mener. Situé dans une logique de changement dans la continuité, il a pour objectif majeur de consolider et de développer les acquis de l'Organisation selon les quatre axes thématiques suivants : l'Eau, la Terre, le Climat et la Biodiversité. Ces quatre axes thématiques sont intrinsèquement liés et comportent des actions dont l'expertise requise pour leur mise en œuvre demandera la mise en place d'une approche intégrée et une forte interaction entre les différents programmes de l'OSS.

Les objectifs stratégiques de l'OSS de chaque axe à l'Horizon 2030 sont déclinés dans les sections qui suivent.

2.1- Axe thématique : « Eau »

Contribution à l'atteinte des ODD, principalement les cibles de résultat 6.4, 6.5 et 6.6 et la cible de moyens de mise en œuvre 6. a.



Pour rappel, la période 2012-2019 a permis de conforter l'OSS dans son rôle d'acteur clé dans le domaine de la gestion des grands aquifères transfrontaliers dans sa zone d'action, les pays du circum-Sahara, en intégrant dans son champ de compétences les interactions entre eaux de surface et eaux souterraines, les aspects socio-économiques de gestion de l'eau, l'impact du changement climatique, ainsi que des actions de valorisation de la ressource en eau.

La vision de l'OSS dans le domaine des ressources en eaux, dans le cadre de sa Stratégie 2030, sera orientée vers « une gestion concertée de l'eau comme l'élément clé de la réalisation de la sécurité hydrique et de la sécurité alimentaire dans une perspective de changement climatique et en consolidant la coopération régionale pour un développement durable. Dans ce cadre, l'OSS œuvrera dans le cadre de la Stratégie 2018-2030 de l'AMCOW et poursuivra et amplifiera son

partenariat privilégié avec le RAOB et les Autorités et Agences de Bassin de la région pour la mise en œuvre des actions prévues sous cet axe.

L'objectif stratégique de cet axe sera de **contribuer à la satisfaction des besoins en eau des populations des états membres de l'OSS et à la gestion durable des ressources en eau en mettant la question de l'eau au sommet des agendas politiques internationaux.**

Les interventions prévues sous cet Objectif stratégique se déclinent autour de quatre objectifs opérationnels :

1. **Améliorer / renforcer la connaissance des ressources en eau souterraines et superficielles de la région, et de leurs interactions, notamment en ce qui concerne les eaux partagées**
2. **Contribuer à la mise en place d'outils de planification pour la satisfaction des besoins en eau des populations à court, moyen et long terme.**
3. **Encourager et soutenir les politiques de gestion intégrée, concertée et durable des ressources en eau**
4. **Contribuer à améliorer et à pérenniser la gouvernance des ressources en eau partagées**

Objectif 1 | Améliorer / renforcer la connaissance des ressources en eau souterraines et superficielles de la région, et sur leurs interactions, notamment en ce qui concerne les eaux partagées

Cet objectif opérationnel contribuera à appuyer les pays dans la mise en place de systèmes d'acquisition de données fiables et actualisées sur l'eau couvrant tous les champs quantitatifs et qualitatifs y compris économiques et sociaux. Il devra, en outre, doter les pays d'outils permettant de mieux partager et diffuser une information utile sur l'eau.

Les activités proposées reposeront en partie sur les acquis des Stratégies précédentes de l'OSS obtenus sur les systèmes aquifères SASS, SAIT et ceux de la zone IGAD mais aussi ceux obtenus sur les interactions entre le SAIT et le fleuve Niger.

La Stratégie 2030 valorisera les outils développés jusqu'alors dans le cadre des initiatives sectorielles régionales là où, par exemple, l'expansion de l'irrigation à partir des eaux de surface et souterraines devrait être la plus élevée. Parmi ces initiatives, on pourra citer, par exemple en Afrique de l'Ouest, l'initiative PARIIS de la Banque mondiale en appui à l'irrigation au Sahel.

De même, l'OSS appuiera les pays dans l'acquisition et le transfert de connaissances de manière à encourager la production de données fiables et leur partage pour la production d'une information assimilable par les décideurs et les populations et utile à la prise de décision. Les activités prévues sous cet objectif sont les suivantes :

- Encourager la mise en place de réseau de suivi de la ressource (aspects quantitatifs et qualitatifs), une approche conjointe avec les réseaux de suivi par Bassin ainsi que les initiatives de renforcement des réseaux de suivi ;
- Promouvoir l'utilisation des données d'Observation de la Terre pour le suivi de ressources en eau ;
- Faciliter la création, la gestion et le suivi de bases de données liées à l'eau, de systèmes intégrés et harmonisés d'information sur l'eau ;
- Evaluer l'impact du changement climatique sur la disponibilité des ressources en eau ;
- Publier périodiquement des synthèses sur l'état des ressources en eau. Cette publication sera complétée par des recommandations et des options d'actions à mettre en œuvre pour une meilleure gestion intégrée, concertée et durable.

Objectif 2 | Contribuer à la mise en place d'outils de planification pour la satisfaction des besoins en eau des populations à court, moyen et long terme

Face à une plus grande compétition entre secteurs d'usage sur une ressource parfois limitée, les politiques de l'eau élaborées devront être accompagnées par la mise en place d'importantes réformes liées notamment et selon les cas à :

- Un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement ;
- Une gestion mieux adaptée de la demande ;
- Une meilleure valorisation de l'eau et donc une amélioration de la gestion ;
- Une plus grande sensibilisation des utilisateurs.

Les actions de l'OSS, en appui à cet objectif opérationnel, consisteront en l'élaboration ou la mise à jour d'outils de planification (schémas directeurs nationaux ou régionaux, par exemple) permettant la satisfaction des besoins selon une programmation stratégique et financière. Ces actions seront menées à travers un appui aux pays membres et organisations de bassin. Plus précisément, les activités prévues consisteront à effectuer :

- Un état des lieux du bassin (analyse des caractéristiques du bassin et des données hydrologiques et hydrogéologiques disponibles) ;
- Un inventaire complet des besoins en eau selon les différents usages (alimentation en eau potable agricole et industrielle à différents horizons) ;
- Un inventaire complet des ressources en eau disponibles (souterraines, superficielles et non conventionnelles) ;
- Des propositions planifiées d'allocation de ressources pour la satisfaction des besoins.

Le résultat de ces activités permettra de disposer d'une vision programmatique claire, utile à la fois aux pays, mais aussi aux bailleurs de fonds et aux partenaires de développement dans leurs stratégies d'appui aux pays membres.

Objectif 3 | Encourager et soutenir les politiques de gestion intégrée, concertée et durable des ressources en eau.

Les actions prévues sous cet objectif opérationnel permettront d'appuyer les Etats à agir sur une gestion de la demande à travers une meilleure compréhension des aspects socio-économiques liés à l'usage et à l'efficacité de l'eau des dispositifs institutionnels et des incitations pour le changement de comportement des usagers.

Elles permettront aussi de contribuer à lutter contre les pollutions de tous types et d'aborder les aspects économiques liés au financement des programmes d'investissements et au fonctionnement de la gestion durable des ressources en eau.

D'autre part, l'OSS œuvrera pour la prise en considération des impacts du changement climatique dans toute la chaîne de la gestion des ressources en eau (stratégie, planification, programmation, et mise en œuvre des projets).

L'OSS apportera une assistance technique, favorisant le partage d'expériences entre les pays membres.

Enfin, l'appui de l'OSS prendra en compte les points suivants :

- La mobilisation des eaux non conventionnelles : L'OSS a progressé sur les techniques de mobilisation des ressources en eau non conventionnelles, avec des résultats probants et reconnus sur ces sites démonstratifs ;
- Le recours aux énergies renouvelables ;
- La protection de la qualité des eaux ;
- La facilitation et la promotion des mécanismes d'échange d'expertises ou d'information ;
- La mise en place des outils d'aide à la décision (modèles de gestion, cartes thématiques...) ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'usage de l'eau.

Objectif 4 | Contribuer à améliorer et à pérenniser la gouvernance des ressources en eau partagées.

Les actions de l'OSS viseront à :

- Consolider les Mécanismes de concertation (existants ou en-cours de création) ;
- Appuyer la création de mécanismes semblables pour d'autres aquifères partagés en Afrique ;
- Promouvoir la gouvernance conjointe des eaux de surface et eaux souterraines en coopération avec les Organismes de bassins existants, le RAOB et l'AMCOW.





2.2- Axe thématique : « Terre »



Contribution à l'atteinte des ODD, principalement les cibles de résultat 2.4 et 15.3.

La mise en œuvre de la Stratégie 2020 a permis à l'OSS, entre autres, de s'inscrire durablement dans le domaine de la Gestion durable des terres et de mettre en place des outils de surveillance environnementale et de suivi-évaluation de la GDT basés sur l'utilisation des données d'Observation de la terre en appui aux observations de terrain.

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie, l'OSS œuvrera dans le cadre de la Décennie (2021-2030) des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et s'alignera sur le Cadre stratégique 2018-2030 de la CNULCD et sur le futur Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020. Il fournira notamment aux décideurs et aux acteurs de développement, des outils utiles à la prise de décision dans les domaines de l'atténuation des effets négatifs de la désertification et la dégradation des terres, de la prévision et de l'atténuation des effets de la sécheresse.

L'OSS continuera à encourager la systématisation de l'utilisation des données d'Observation de la Terre pour appuyer la surveillance environnementale et le suivi évaluation des actions de gestion durable des terres, à l'instar de l'initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel.

L'objectif stratégique sur cet axe sera de **renforcer les capacités des Etats membres à atténuer les effets négatifs de la sécheresse, et à lutter contre la désertification et la dégradation des terres.**

A travers cet objectif, l'OSS contribuera de manière indirecte, à renforcer la sécurité alimentaire, à améliorer les services écosystémiques et à limiter les migrations des populations.

Les interventions prévues sous cet Objectif stratégique se déclinent autour de trois objectifs opérationnels :

1. **Améliorer les outils de planification et de suivi/évaluation des actions de Gestion Durable des Terres ;**
2. **Mettre en place et/ou renforcer les mécanismes d'alerte précoce à la sécheresse ;**
3. **Appuyer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous régionaux.**

Objectif 1 | Améliorer les outils de planification et de suivi/évaluation des actions de Gestion Durable des Terres

Dans le cadre de cet objectif opérationnel, l'OSS offrira ses services en faveur des actions de Gestion Durable des Terres :

Tout d'abord en matière de planification, l'OSS poursuivra les efforts déjà entrepris en matière de cartographie précise de l'occupation du sol, et de l'état des terres comme outils d'aide à la décision pour **identifier les écosystèmes dégradés** et **planifier des actions de GDT** (restauration des terres dégradées, par exemple) dans le cadre d'une gestion intégrée des paysages.

Ensuite, sur les aspects de suivi-évaluation de ces actions, les outils et méthodes développés par l'OSS sont aujourd'hui reconnus et utilisés dans le cadre de l'**Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS)** dans 12 pays de sa zone d'action. Ainsi, l'OSS poursuivra ses activités en soutien à cette initiative de manière à aider la prise de décision à travers des outils de Suivi et Evaluation des actions de GDT : Dans un premier temps, il s'agira de capitaliser sur les outils et les méthodologies mises en place pour la mesure des impacts écologiques de la dégradation des terres et des pratiques de GDT mais aussi de quantifier l'impact socio-économique en termes de pertes (dégradation) ou de gains (dégradation évitée et restauration).

Dans ce cadre, l'OSS développera ses partenariats afin de se mettre au service de la Neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) (cible 15.3 des ODD adoptée par la CNULCD) afin de contribuer à inverser les tendances de la dégradation des terres en appuyant les pays à atteindre leur cible de NDT.

Deux types de services pourraient être fournis aux pays membres :

- Au niveau régional et national : aider les pays dans la compréhension et les implications de ce concept. L'OSS pourrait aussi travailler avec les pays pour définir des indicateurs, élaborer des situations de référence (cartographie fine d'occupation des sols, par ex) ainsi que des outils de suivi (dynamique de l'OS, par exemple) ;

- Au niveau international : l'OSS pourrait accompagner les pays à proposer des projets à différents partenaires de développement (FEM, Banque Mondiale, BAD...).

Pour ce faire, l'OSS pourrait rejoindre le partenariat dont fait partie la FAO et qui met en œuvre des projets dans le cadre du programme « Impact Program on Sustainable Dryland Landscapes » du FEM.

Enfin l'OSS appuiera les pays à mettre en œuvre des projets d'agriculture résiliente au climat en rejoignant des initiatives en cours telles que l'initiative AFR100, l'initiative 4 pour 1000, l'initiative 3S, Bonn Challenge, FERI.

Comme indiqué plus haut, les données d'Observation de la Terre jouent et joueront un rôle de plus en plus important pour renseigner tout ou partie de ces indicateurs. La mise en place d'un partenariat avec l'ESA et l'USGS sera nécessaire, dans l'accès aux données et le transfert de compétences sur de nouvelles méthodologie de traitement de données, ces deux institutions conduisant des actions d'appui au Secrétariat de la CNULCD.

Objectif 2 | Mettre en place et/ou renforcer les mécanismes d'alerte précoce à la sécheresse

Durant la mise en œuvre de la Stratégie 2020, le volet Alerte précoce a été initié à travers de deux initiatives récentes pour trois pays en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso et Niger) et quatre en Afrique de l'Est (Djibouti, Kenya, Soudan et Ouganda).

L'OSS avait précédemment développé un concept d'Observatoire Maghrébin d'Alerte précoce à la Sécheresse en partenariat avec l'UMA.

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie, l'OSS travaillera à sensibiliser et mobiliser les acteurs concernés par la prévision et la gestion des aléas et crises de sécheresse avec une emphase spécifique en Afrique du Nord et travaillera étroitement avec le CILSS et l'ICPAC en Afrique subsaharienne.

Il œuvrera principalement à :

- Relancer, en partenariat avec l'UMA, la création de l'Observatoire Régional Maghrébin d'alerte précoce à la sécheresse et contribuer indirectement à l'émergence d'un Centre climatique régional (au sens de l'OMM) en Afrique du Nord ;
- Intégrer progressivement l'initiative du Cadre mondial pour les services climatiques conduite par l'OMM afin de proposer des produits de prévision d'aléas qui soient pertinents et adaptés.

L'OSS veillera à ce que son action soit alignée avec l'initiative sur la sécheresse de la CNULCD notamment en alimentant la réflexion du Groupe de Travail intergouvernemental en cours de création et ainsi répondre à l'appel du SE de la CNULCD du 03/12/19.

Objectif 3 | Appuyer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous régionaux

L'OSS travaillera à établir et/ou à renforcer des partenariats avec des institutions régionales africaines de manière à :

- Intégrer les priorités de la CNULCD dans les stratégies de développement ;
- Contribuer à l'actualisation des Plans d'Action Nationaux et Régionaux de Lutte contre la désertification ;
- Communiquer et œuvrer pour une meilleure adéquation entre plans d'actions et priorités nationales et sous régionales.

De plus, l'OSS publiera de manière régulière (par exemple tous les quatre ans) un État des lieux sur l'évaluation de la dégradation des écosystèmes dans le cadre de la décennie (2021-2030) des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. Cette publication qui pourrait être élaborée en partenariat avec le PNUE et la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE), permettrait d'accroître la visibilité de l'institution sur les scènes africaine et internationale.



2.3- Axe thématique : « Climat »



Contribution à l'atteinte des ODD, principalement les cibles de résultat 13.1, 13.3, 2.4 et la cible de moyens de mise en œuvre 13.b

L'OSS est accrédité comme Agence régionale d'implémentation pour le Fonds d'Adaptation (2013) et pour le Fonds Vert pour le Climat en (2017). Dans ce cadre, l'Organisation a contribué à améliorer l'accès des pays à la Finance Climat par le biais (i) du montage et du financement de projets d'adaptation et d'atténuation et (ii) du renforcement de leurs capacités institutionnelles, et de leurs mécanismes de gouvernance (programme Readiness du GCF).

La Stratégie 2030 de l'OSS lui permettra de poursuivre ses activités engagées autour de l'Objectif stratégique suivant : **Contribuer au renforcement des capacités des Etats membres et la résilience des populations face au Changement Climatique.**

Pour atteindre cet objectif, l'OSS suivra les orientations de la CCNUCC et de l'Accord de Paris sur le Climat. Ses actions consisteront à soutenir les pays, dans les volets techniques et financiers, pour leurs actions d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience des populations.

Le rôle d'Agence régionale accréditée auprès des Fonds climat permettra à l'OSS :

- De continuer à faciliter le montage des projets répondant aux priorités des pays ;
- D'enrichir et de diversifier les partenariats avec les institutions nationales, régionales ainsi qu'avec les organisations de la société civile.

Il est à noter que ces accréditations ont donné à l'OSS une notoriété particulière et appréciable ainsi qu'un rayon d'action, qui va au-delà du territoire de ses pays membres.

Les interventions prévues sous cet Objectif stratégique se déclinent autour de quatre objectifs opérationnels :



1. **Renforcement des mécanismes de gestion des risques climatiques**
2. **Appuyer les pays dans la mise en place et le suivi de leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CDN)**
3. **Accompagner les états membres dans la mise en œuvre et la gestion de projets d'adaptation et d'atténuation régionaux et nationaux cohérents**
4. **Accompagner les pays pour l'accès à la finance Climat**

Objectif 1 | Renforcer les mécanismes de gestion des risques climatiques

Cet objectif est partagé en partie avec l'Objectif opérationnel 2 de l'axe Terre. Les activités prévues sous cet objectif sont les suivants :

- Renforcer les outils et les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité au Changement Climatique

L'évaluation de la vulnérabilité est un élément clé pour l'ancrage des évaluations des impacts du changement climatique dans les processus de la planification du développement et des stratégies d'adaptation. Elle augmente la compréhension scientifique des systèmes sensibles au climat et aide la recherche sur des priorités et des actions de réponse pour les régions et secteurs les plus vulnérables :

- Développer des Systèmes d'Alerte Précoce aux aléas climatiques (approches régionales, activité partagée avec celle du domaine thématique « Terre » / objectif Numéro 2)

L'OSS devra jouer un rôle d'assembleur de partenariats avec l'OMM et l'ACMAD, afin d'aider à former un réel Centre régional climatique en

Afrique du Nord et ainsi améliorer la qualité de l'information climatique pour les services d'alerte précoce.

- Appuyer la production et synthétiser l'information climatique au profit des décideurs

En lien avec les différents réseaux d'experts et interfaces Science Politique (MedeCC, GIEC, IPBES, SPI de la CNULCD) à travers ses publications et son réseau, l'OSS synthétisera de manière régulière l'information scientifique pour les décideurs notamment ceux en charge de l'agriculture et des ressources en eaux.

Objectif 2 | Appuyer les pays dans la mise en place et le suivi de leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CDN).

La mise en place progressive de l'accord de Paris issu de la COP 21 de la CCNUCC devra permettre à l'OSS de mieux valoriser son expertise auprès de ses pays membres, ainsi qu'auprès des organisations multilatérales, notamment dans les domaines liés à l'adaptation et à l'atténuation, à l'évaluation des pertes et dommages liés au changement et à la variabilité climatiques, à la finance pour l'adaptation, au renforcement des capacités, au développement technologique favorisant la résilience des populations etc.

Dans ce cadre, l'OSS proposera un ensemble de services autour de la mise en place et du suivi des CDN au niveau des pays :

- En appuyant les pays dans leur élaboration et leur révision en particulier à travers l'échange des expériences et la divulgation des bonnes pratiques entre les Etats membres ;



- En rejoignant, comme membre associé, un partenariat existant le « NDC partnership » en proposant (sous réserve de la disponibilité de financements à travers le partenariat) d'appuyer certaines requêtes des pays et en participant à la diffusion de bonnes pratiques relevant notamment des projets que l'OSS exécute à travers ses projets pour le compte du Fonds d'Adaptation.

Objectif 3 | Accompagner les états membres dans la mise en œuvre et la gestion de projets d'adaptation et d'atténuation régionaux et nationaux cohérents.

A travers son rôle en tant qu'Agence régionale d'implémentation pour les Fonds Climat, l'OSS poursuivra l'accompagnement des pays de manière à :

- Promouvoir l'élaboration de programmes et de plans thématiques d'adaptation sectoriels ;
- Aider les régions et les pays à formuler de projets d'adaptation et d'atténuation pertinents et répondant à leurs besoins.

Ce service est déjà étendu au-delà des pays membres de la zone d'action actuelle de l'OSS.

Objectif 4 | Accompagner les pays pour l'accès à la Finance Climat.

L'OSS poursuivra l'accompagnement des pays dans leur accès à la Finance Climat via le programme Readiness du GCF ou sur requête des pays, de manière à :

- Contribuer à renforcer les capacités institutionnelles pour l'accès à la Finance Climat à travers des sessions de renforcement des capacités, de mise en place de partenariats, de consolidation des Entités nationales désignées, etc.
- Aider les pays à préparer des requêtes de projets bancables, à mobiliser les fonds nécessaires et à les mettre en œuvre.

Ce service pourra être étendu au-delà des pays membres de la zone d'action actuelle de l'OSS.

Enfin, l'OSS s'efforcera de promouvoir l'émergence de projets à dimension régionale sur des problématiques partagées auprès des bailleurs de fonds et des pays.





2.4- Axe thématique « Biodiversité »

Contribution à l'atteinte des ODD, principalement la cible de résultat 15.9, 13.1, 13.3 et 2.4



S'agissant d'une thématique émergente au sein de l'OSS, la mise en œuvre de la Stratégie 2020 a permis dans un premier temps de créer un partenariat avec l'IPBES puis avec la CDB. Un partenariat initié en 2019 avec l'AFD a permis le lancement (2020) d'un premier projet visant l'élaboration d'une Comptabilité écosystémique du capital naturel (pour 6 pays).

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie, l'OSS s'engagera autour de l'Objectif stratégique suivant : Mettre à disposition des connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques adaptés.

L'action de l'OSS permettra ainsi d'appuyer ses pays membres dans l'évaluation des services écosystémiques et actions de suivi de la flore et de la faune, et s'inscrira dans la Vision 2050 de la CDB « Vivre en harmonie avec la nature » et de sa Stratégie 2021-2030 en cours d'élaboration.

A travers cet objectif, l'OSS contribuera, de manière indirecte à renforcer la production alimentaire, à améliorer les services écosystémiques et à limiter les migrations des populations.

Les interventions prévues sous cet Objectif stratégique se déclinent autour de trois objectifs opérationnels :

1. Développer des outils de comptabilité du capital naturel en vue de les intégrer dans les plans d'action nationaux / régionaux ;
2. Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les stratégies de planification et de développement ;
3. Faciliter l'identification, la recherche de financements et la mise en œuvre des plans d'action nationaux biodiversité post 2020.

Objectif 1 | Développer des outils de comptabilité du capital naturel en vue de les intégrer dans la préparation des plans d'action nationaux / régionaux

La comptabilité écosystémique permet d'étudier les évolutions des écosystèmes, ainsi que l'impact des investissements et d'évaluer le coût économique des restaurations écologiques qui sont nécessaires. La mise en place d'une telle comptabilité devrait améliorer la prise de décision en matière d'investissement et compléter la comptabilité nationale (croissance, emploi, marchés), qui néglige trop souvent les écosystèmes.

L'OSS contribuera à doter les pays bénéficiaires de dispositifs opérationnels de Comptabilité écosystémique du capital naturel, via des projets pilotes à court et moyen termes.

Objectif 2 | Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les stratégies de planification et de développement

L'OSS pourra assister ses membres dans l'élaboration des plans d'action pour la mise en œuvre de la stratégie 2021-2030 de la CDB qui sera adoptée à la COP-15.

À moyen et long terme et en partenariat avec l'Union Africaine, et en particulier la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) ainsi qu'avec le secrétariat de la CDB, l'OSS pourra contribuer à faciliter la mise en œuvre des cadres nationaux et leur intégration dans le futur Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020.

Les résultats obtenus à travers l'Objectif 2 de cette thématique, croisés avec d'autres indicateurs de développement, permettront d'orienter les politiques vers une meilleure prise en compte des écosystèmes, de prendre les mesures nécessaires pour garantir les systèmes de survie des sociétés et de contribuer à une croissance économique inclusive pour une Afrique prospère.

Objectif 3 | Faciliter l'identification, la recherche de financements et la mise en œuvre des plans d'action nationaux de biodiversité post 2020

L'OSS œuvrera, sur demande des pays et grâce à ses partenariats, à l'élaboration de requêtes de financement dédiées à la mise en œuvre des plans d'action nationaux de biodiversité post 2020. Ce financement pourra s'effectuer par exemple dans le cadre des accréditations de l'OSS auprès du FA et du GCF et d'une future accréditation de l'OSS au FEM.

Ce programme poursuivra les deux objectifs opérationnels suivants :

- 1. Élaborer des produits de synthèse et de capitalisation des acquis ;*
- 2. Contribuer à l'Intermédiation entre scientifiques et non-scientifiques.*

3- Programmes Transversaux

3.1- Programme Veille et Prospective

La prochaine décennie sera probablement marquée par une aggravation des incertitudes économiques, financières et sécuritaires liées ou non au changement climatique. Il est probable que ceci conduira à des évolutions quant à la gouvernance mondiale de l'environnement, mais aussi au niveau des Etats, dans le cadre des politiques sectorielles et intersectorielles.

L'OSS doit pouvoir se positionner de façon proactive sur les questions émergentes et sur le débat international dans les domaines qui le concernent. Pour cela, l'OSS devra développer une réactivité accrue de ses mécanismes d'anticipation et s'appuyer, entre autres, sur un réseau de référents nationaux et internationaux capables de remonter, très tôt vers l'institution, l'information concernant :

- Les évolutions des cadres stratégiques et politiques globaux ;
- La dynamique de la gouvernance internationale.

Le programme Veille et Prospective aura ainsi pour objectif stratégique de renforcer les performances de l'OSS en matière de capitalisation des acquis, de prospective ainsi que d'anticipation des risques.

La Cellule « **Veille et Prospective** » proposée par l'audit organisationnel, complètera et remplacera l'entité désignée précédemment sous le nom de « Fonction Observatoire » et animer le dialogue entre le COS et le Secrétariat exécutif de l'OSS.

Ce programme veillera à accomplir les deux objectifs opérationnels suivants :

- 1. Élaborer des produits de synthèse et de capitalisation des acquis ;**
- 2. Contribuer à l'Intermédiation entre scientifiques et non-scientifiques.**

Ce programme aura un rôle important à jouer dans :

- La synthèse de données fiables, utiles et actualisées et leur déclinaison en des services de valeur (études, rapports, cartes...) au profit des pays et des sous-régions ;
- Le lancement d'alertes sur les problématiques identifiées par l'OSS ;
- L'intermédiation entre scientifiques et non scientifiques ;
- Le développement de projets stratégiques.

3.2- Programme Communication et Information

Ce programme transversal aura pour objectif stratégique de valoriser les connaissances et les acquis, informer et sensibiliser autour des axes d'intervention de l'OSS.

Cet axe veillera à accomplir les deux objectifs opérationnels suivants :

1. **Diffuser et valoriser les produits de l'OSS,**
2. **Former les médias et les professionnels des médias et sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux.**

Il s'agit de valoriser et de promouvoir les produits de connaissance générés par l'OSS (et ses partenaires) dans le cadre de la mise en œuvre de son programme scientifique et technique, en :

- Produisant une information utile et fiable, partagée avec différents publics. Cette production sera alimentée par les travaux et résultats du programme scientifique et technique et par ceux de l'axe transversal Veille et Prospective ;
- Développant et entretenant des dispositifs multiformes d'échange, de partage et de renforcement des capacités à différentes échelles.

Cet axe aura pour objectif d'éduquer et de sensibiliser les différents publics, y compris les organisations de la société civile, aux enjeux environnementaux.

Il s'agira plus particulièrement de :

- Renforcer les capacités de communication et de transmission des messages des médias et des partenaires sur les thématiques d'intervention de l'OSS. Ces formations cibleront aussi bien les médias traditionnels (écrits et audio-visuels) que la presse électronique et permettront, à terme, de mettre en place un pool de journalistes spécialisés à l'échelle nationale et régionale, capables de traiter de questions techniques à destination des décideurs et du grand public, de communiquer de manière efficace sur l'activité de l'OSS et de ses partenaires et de porter des messages de plaidoyer ;
- Promouvoir les concepts du développement durable, en partenariat avec des institutions spécialisées. L'OSS travaillera à développer des partenariats avec des institutions ayant une expérience dans la préparation de contenu éducatif (UNICEF, UNESCO, Ministères de l'éducation des pays membres, etc.), et proposer du contenu sur ses thèmes d'intervention.

OBJECTIF 1 | Diffuser et valoriser les produits de l'OSS

OBJECTIF 2 | Former les médias et les professionnels des médias et sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux



3.3- Programme Renforcement des Capacités

Il s'agit ici de développer et de mettre en œuvre une offre de formation innovante et du plus haut niveau possible en direction des différents acteurs et partenaires dans des thématiques liées à l'action de l'OSS (Eau, Terre, Climat et Biodiversité...).

Pour cela l'OSS devra :

- Faire un effort de capitalisation et d'enrichissement permanents de ses acquis ;
- Mettre en place une véritable approche pédagogique ;
- Développer des canaux et des moyens adéquats d'échange et de partage.

Cette offre de formation sera diversifiée, allant depuis des contenus purement techniques et opérationnels, jusqu'à des réflexions prospectives et documentées sur les enjeux et thématiques émergentes.

3.4- Aspect Genre

L'aspect genre a été progressivement intégré à l'ensemble des projets et actions de l'OSS, qui a élaboré, dans le cadre de son accréditation au GCF, une politique genre qui sert de guide pour l'ensemble de ses activités.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie 2030, l'OSS renforcera l'intégration des recommandations de sa politique genre. Cette politique traduit l'attachement de l'Organisation au respect des principes de l'égalité et de l'équité entre les femmes et les hommes et marque son engagement à agir pour promouvoir la justice sociale, l'égalité des chances, la diversité et l'équité dans sa zone d'action, constituée des pays situés autour du Sahara. Elle permet à l'OSS de promouvoir l'intégration de la dimension genre et de rendre ses interventions plus efficaces, efficaces et pertinentes, répondant ainsi aux besoins prioritaires et efforts des femmes et des hommes.

Tenant compte des liens étroits existants entre les ressources naturelles et les populations, la politique Genre de l'OSS s'applique à faire de l'équité des genres, un facteur essentiel à prendre en considération dans ses projets et programmes afin de promouvoir le développement durable du Sahara et du Sahel.

De manière plus spécifique, dans le cadre de sa Stratégie 2030, l'OSS poursuivra l'intégration de l'aspect genre dans ses activités en menant, dans le cadres des projets menés, des analyses pays de manière à mieux cibler des activités transversales de communication et d'éducation environnementale spécifiques au genre ; à l'image de l'initiative "Conteuses du Maghreb, actrices du changement pour la préservation de l'eau" qui est un projet de sensibilisation consistant à s'appuyer sur le rôle prépondérant des femmes dans la transmission des valeurs de non-gaspillage et de mise en place de méthodes qui permettent d'économiser la ressource en eau.

4- Financement de la Stratégie 2030

La crise mondiale liée au Covid-19 a eu un impact sur l'aide au développement en termes de volume financier et/ou de priorités thématiques et/ou des modes d'accès (bilatéral et/ou multilatéral).

Il est par contre certain que pour faire face aux effets de cette crise, l'OSS a fait montre d'une proactivité accrue dans son positionnement et ses partenariats en vue de rechercher et de diversifier les financements nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. En effet, l'OSS avait besoin d'un portage politique plus fort par ses pays et institutions membres.

4.1- Introduction

La note situationnelle, fournie en Annexe 3, envisage deux scénarios de positionnement pour l'OSS. Ces deux scénarios ont été élaborés de manière à permettre à l'institution d'aborder, selon les scénarios, les enjeux de sa zone d'action et de s'aligner sur la structuration et la dynamique géographique et politique des initiatives émergentes dans et en dehors de la zone d'action de l'OSS :

- Le scénario 1 conserverait l'autonomie complète actuelle de l'OSS avec une concentration thématique et programmatique accrues de ses activités ;
- Le scénario 2 élargirait le rôle de l'OSS sur la scène continentale et le conduirait à évoluer vers un parrainage par une entité d'envergure continentale comme la CUA ou par une ou plusieurs Communautés économiques régionales.

Les évolutions possibles du modèle de financement de l'OSS devront être différenciées selon les deux scénarios de positionnement retenu. Néanmoins, puisque ces évolutions resteront sensiblement les mêmes lors des premières années de mise en œuvre de la Stratégie 2030 et puisque les conditions de la mise en œuvre du scénario 2 sont totalement inconnues pour le moment, nous faisons le choix de présenter un modèle de financement basé sur le scénario 1. Si le scénario 2 était retenu, un modèle de financement pourra être élaboré au moment opportun.

4.2- Budget de Fonctionnement de l'OSS

La Stratégie 2030 pourrait être mise en œuvre sur la base d'un personnel constitué d'une cinquantaine de personnes, toutes fonctions confondues (personnels d'appui, administratifs et financiers, experts thématiques etc.) sur la base de l'organigramme proposé par l'audit organisationnel qui serait mis en place progressivement. Ceci peut se justifier par :

- Le maintien des compétences actuelles au service du portefeuille de projets en extension ainsi que sur des activités statutaires de l'institution ;
- Les recommandations de l'audit organisationnel relatives au renforcement des ressources humaines de l'institution.

Ceci nécessitera des ressources financières supplémentaires d'environ 200 K Euros par an (source : rapport de l'Audit organisationnel de l'OSS, 2020), portant le budget à environ 860 K Euros par an).

Cela ne sera possible que :

- Si tous les pays (y compris les nouveaux adhérents contributeurs) versent régulièrement leurs contributions (ce qui n'est pas du tout le cas actuellement) ;
- Si le montant des contributions augmente ;
- Si l'OSS parvient en parallèle à :
 - Consolider les règles de bonne gouvernance, de prudence et de bonne gestion financière ;
 - Constituer un fonds de réserve qui puisse recueillir des contributions pluriannuelles anticipées (avances) des pays membres.

Il est aussi recommandé par l'Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2020 que les pays membres du Nord et du Sud puissent détacher,

auprès du Secrétariat exécutif (et en prenant en charge l'intégralité de leurs salaires), du personnel qualifié ou de jeunes professionnels (Service civique, JPO).

4.3- Budget des Programmes

L'OSS ajustera sa Stratégie de financement de manière à diversifier les sources de financement et à limiter les risques financiers. Les actions à mettre en œuvre pourraient être les suivantes :

- Continuer à suivre les préoccupations des pays et les accompagner dans la mobilisation des ressources financières pour leurs actions de développement ;
- Continuer à élaborer des propositions de nouvelles requêtes de projets répondant aux attentes et aux besoins des pays et des organisations régionales concernées ;
- Être ré accrédité et éventuellement élever le niveau d'accréditation de l'OSS auprès du FA et du GCF ;
- Encourager le montage de programmes pluriannuels et multi-pays et éventuellement conclure des accords de partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales ;
- Étudier la demande pour une offre de services payants au profit des pays, des organisations régionales et sous-régionales, et ce, en fonction de leurs besoins ;
- Trouver des financements auprès des organisations internationales (PNUE, UNESCO, FAO, PNUD, OMM) pour la mise en œuvre de certaines actions figurant à la fois dans leurs stratégies et dans celle de l'OSS ;
- Prospecter les possibilités de mettre en place un instrument financier à moyen-terme (voir section suivante).

4.4- Vers la mise en place d'un instrument de financement multi-bailleurs

Compte tenu des problèmes liés au financement de certaines de ses activités, il serait intéressant que les instances de l'OSS examinent aussi des pistes pour la mise en place d'instruments de financement complémentaires. Plusieurs pistes sont présentées ci-dessous :

- **La première** consisterait à mettre en place un instrument financier (par exemple, un Basket Fund) abondé par plusieurs bailleurs (bilatéraux et multilatéraux), géré par l'OSS sous la supervision d'un comité de pilotage dédié. Ce nouvel instrument permettrait de financer sur le moyen et long terme des activités de l'OSS sur une ou plusieurs thématiques ciblées (par exemple, Gestion des aquifères partagés) sur une base programmatique annuelle ou pluriannuelle.
- **Une seconde** serait de mettre en place un partenariat privilégié avec l'Union Européenne, la BAD, l'Union Africaine et/ou la CEA ...). Ce partenariat permettrait d'avoir un accès direct à un ou plusieurs instruments financiers de coopération. Pour cela et après avoir démontré son caractère unique , l'OSS devra passer un processus d'évaluation.
- **Une troisième** serait une accréditation auprès d'autres fonds et notamment du FEM qui devrait également être posée une fois que l'évaluation du rôle de l'OSS en tant qu'Agence accréditée auprès du FA et du GCF aura été faite (probablement en 2022).

Quelle(s) que soi(en)t la/les piste(s) choisie(s), il ne s'agira pas d'une tâche évidente ; la mise en place d'un mécanisme de financement demandera :

- Un portage politique par les pays et organisations membres, notamment à travers des actions d'appui, de plaidoyer et de support auprès de ces bailleurs ;
- Un/des investissement(s) en ressources humaines et financières conséquentes pour préparer et suivre les dossiers, rencontrer les personnes clés, etc.

5- Pilotage, suivi-évaluation et capitalisation de la Stratégie 2030

5.1- Suivi-Evaluation

Dans le but d'assurer une gouvernance rapprochée de la mise en œuvre de la stratégie 2030, l'OSS doit se doter d'un dispositif de suivi-évaluation basé sur (ii) l'adhésion de l'ensemble du personnel de l'institution ; (ii) un jeu d'indicateurs clairs et réalistes raisonnablement mesurables (cf. Annexe 1 : Cadre logique); (iii) des procédures permettant d'alimenter en continu le dialogue de gestion interne, et les instances décisionnelles de l'institution (AG, CA).

La stratégie sera évaluée à mi-parcours de sa mise en œuvre. Cette étape importante, permettra d'identifier, notamment sur la base du jeu d'indicateurs proposé, les écarts avec les cibles proposées et de suggérer des recommandations pour mettre en place les actions correctrices.

5.2- Pilotage de la Stratégie

La Stratégie 2030 de l'OSS doit nécessairement fédérer l'ensemble des membres et organes de l'institution (AG, CA, COS, SE), mais également sa communication vers l'extérieur. La cohérence de toute nouvelle action avec cette stratégie est nécessaire (non suffisante) pour garantir (i) l'atteinte des objectifs ; (ii) le positionnement mutuel adéquat des membres du personnel de l'institution ; (iii) la lisibilité et la visibilité de l'institution dans les fora internationaux.

Dans la mesure où le contexte sera probablement très dynamique, le pilotage de la Stratégie 2030 devra s'opérer d'une manière souple, mais réactive. Les instances de l'OSS devront avoir plus de poids dans ce pilotage :

- **Les pays et organisations membres** devront suivre la mise en œuvre de la stratégie, veilleront à son financement notamment par le versement des contributions volontaires annuelles et apporteront le portage politique nécessaire à l'atteinte des objectifs ;

- **L'Assemblée Générale** devra encourager le renforcement du portage politique de l'OSS : lors des Assemblées Générales, comme suggéré dans les recommandations de l'Audit organisationnel, il sera intéressant d'organiser un sommet des Ministres (en charge de l'Environnement ou de l'Agriculture ou des Ressources en eaux) des Etats membres de l'OSS afin de faciliter ce portage, élaborer et/ ou lancer des initiatives d'envergure régionale, etc ;
- **Le Conseil d'Administration** continuera à contrôler et à suivre l'action de l'OSS, notamment en matière de réalisations. Il veillera également à la mobilisation régulière des contributions. Il pourra être appuyé par un Comité d'audit qui permettrait de renforcer le lien entre le SE et le CA en approfondissant les discussions et les échanges sur des questions techniques et financières ;
- **Le Comité d'Orientation Stratégique** aura à formuler de manière consensuelle et dans une relation plus régulière avec le SE/OSS, des recommandations sur les nouveaux concepts, les orientations des agendas internationaux, les opportunités de partenariat à mettre en place, etc. De manière plus spécifique, grâce à leur expertise, à leur expérience et à leur réseau de contacts internationaux à haut niveau, les membres du COS apporteront une aide précieuse pour transformer les réflexions issues des réunions annuelles du COS en des propositions concrètes d'actions ou de projets stratégiques à mener et susceptibles d'intéresser les bailleurs et les partenaires techniques et financiers. Le COS pourra ainsi interagir avec le Secrétariat exécutif et plus particulièrement avec la Cellule "Veille et Prospective" notamment en tenant de manière régulière des réunions à distance.

5.3- Partenariats

Dans un souci de s'adapter à un contexte international particulièrement mouvant et de relever les nombreux défis de la région, l'OSS aurait intérêt à diversifier ses partenariats techniques et financiers et à s'inscrire dans un certain nombre de nouvelles initiatives, de façon à atteindre au mieux les résultats de sa Stratégie.

En plus des différentes initiatives citées dans les différents axes thématiques, le tableau ci-dessous dresse une liste des initiatives continentales ou globales auxquelles l'OSS pourrait contribuer.

D'autre part, durant la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie, l'OSS veillera à impliquer :

- **La Société civile** : Lors de la mise en œuvre de sa Stratégie 2020, l'OSS a su impliquer les Organisations de la société civile (OSC) dans ses activités, alors que cette dernière était quasi absente des projets et programmes avant 2012. Dans le cadre de sa Stratégie 2030, l'OSS renforcera leur implication active dès la conception des requêtes puis dans l'exécution des actions des projets. Les OSC pourraient ainsi appuyer la communication des actions de l'OSS en servant de relais de diffusion auprès des populations, mais aussi contribuer à l'évaluation et à la mesure de l'impact de l'action de l'OSS.
- **La communauté scientifique et universitaire régionale et internationale** : conformément à la mission de l'OSS dans son rôle de promoteur de partenariats Sud-Sud- Nord au service de ses membres, elle mobilisera l'expertise nécessaire afin de répondre à diverses questions techniques et scientifiques d'intérêt.

Thématique(s)	Nom de l'initiative	Partenariat en place
DLDD, SAP, migrations	<u>Sustainability Stability Security initiative (3S)</u> :	14 dont 9 pays membres de l'OSS, IOM, CCNUCC
Afrique		UE, Italie
Agriculture	<u>Adaptation Agriculture Initiative (AAI)</u>	Partenariat africain conduit par le Maroc
Global		
Agriculture	<u>African Forest Landscape Restoration Initiative AFR 100</u>	AUDA, WRI, BMZ, BM
Afrique		CIFOR, CIRAD, GIZ ...
Afrique	<u>Land Policy Initiative (LPI)</u>	CUA, BAD, CEA
Agriculture	<u>Initiative 4 pour 1000</u>	Multiple, 183 structures à but non lucratif ni commercial
Global		
DLDD	<u>Neutralité en matière de dégradation des terres</u>	CNULCD, MM, etc.
Global		
Gestion des risques climatiques	<u>CREWS</u>	OMM, BM, UNDRR
Global		
Services climatiques	<u>Global Framework for Climate Services</u>	OMM, RCC (AGRHMET, ICPAC, ACMAD ...)
Global		
Resources en eaux	<u>Hydromet Afrique</u>	BM, FEM, OMM
Afrique		
Adaptation aux CCs	<u>Adaptation Benefits Mechanism</u>	BAD
Afrique		
Méditerranée	<u>Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC)</u>	UpM, Plan Bleu, experts
Méditerranée	<u>Comité SILVA MEDITERRANEA</u>	FAO, CNULCD, experts
Sahel	<u>Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS/SIIP)</u>	CILSS, BM, FAO
Agriculture, Sécurité alimentaire		
Afrique	<u>Feed Africa</u>	BAD
Agriculture, Sécurité alimentaire		
Restauration / conservation des écosystèmes	FERI Bonn Challenge	Korea Forest Service, CUE IUCN, BMZ

Annexe 1 - Cadre Logique

	Logique d'intervention	Indicateurs de mise en oeuvre	Valeur actuelle (2020)	Cibles (2030)	Pays/Projets / initiatives en cours (pm)	Cibles (2030)
Objectif Stratégique 1	Contribuer à la satisfaction des besoins en eau des populations des états membres de l'OSS et à la gestion durable des ressources en eau en mettant la question de l'eau au sommet des agendas politiques					
O b j e c t i f opérationnel 1.1	1.1.1.1 : Nb de systèmes d'information/mesures créés/améliorés		2	3	SASS et SAIT	Réseaux de mesure du SASS, SAIT et du Sénégal-mauritanien renforcés
	1.1.1.2 Nb de projets / montant (Million \$)		1/10	4/40	ITTAS	ITTAS, SASS IV, IGAD, Sénégal-mauritanien
	1.1.1.3 Nb de pays touchés	Améliorer / renforcer la connaissance des ressources en eau souterraines et superficielles de la région, et de leurs interactions, notamment en ce qui concerne les eaux partagées	8	14	Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Tunisie	Algérie, Burkina Faso, Djibouti, Gambie, Guinée Bissau, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, et Tunisie
	1.1.1.4 Nb de sessions de formation		1	20	ITTAS	Sessions thématiques : BD, -SIG, Télédéttection, Gouvernance, Modélisation
	1.1.1.5 Nb de personnes formées		10	200 (cumul)	ITTAS	10 pax par session
O b j e c t i f opérationnel 1.2	Contribuer à la mise en place d'outils de planification pour la satisfaction des besoins en eau des populations à court, moyen et long terme	1.2.1 : Nombre de schémas directeurs élaborés/ actualisés en partenariat avec l'OSS	0	2	/	Schémas directeurs régionaux : SAIT et Sénégal-mauritanien ou autres bassins sous-régionaux
		1.2.2 : Nb de pays touchés	0	9	/	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Lybie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Tunisie
O b j e c t i f opérationnel 1.3	Encourager et soutenir les politiques de gestion intégrée, concertée et durable des ressources en eau	1.3.1 : Nb de projets / montant (Million \$)	2/11	6/51	ITTAS, CREM-2,	ITTAS, CREM-2, CREM-3, SASM, IGAD, SASS IV
		1.3.2 : Nb d'ateliers d'échange	1	20	CREM-2	2 ateliers par an
		1.3.3 : Nb d'outils d'aide à la décision	0	6	/	2 Modèles de gestion Tunisie et Maroc + 2 ITTAS + 1 SASM et 1 IGAD

	Logique d'intervention	Indicateurs de mise en œuvre	Valeur actuelle (2020)	Cibles (2030)	Pays/Projets / initiatives en cours (pm)	Cibles (2030)
O b j e c t i f opérationnel 1.4	Contribuer à améliorer et à pérenniser la gouvernance des ressources en eau partagées	I1.4.1 : Nb de Mécanismes de concertation soutenus/créés	2	4	SASS et SAIT	SAIT, SASS, IGAD, Sénégal-mauritanien
		I1.4.2 : Nb de pays touchés	8	14	Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Tunisie	Algérie, Burkina Faso, Djibouti, Gambie, Guinée Bissau, Kenya, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, Sénégal, et Tunisie
		I1.4.3 : Nb projets/actions en partenariat mis en place avec des autorités de bassin ou d'autres institutions spécialisées	3	5	ABN, RIOB, RAOB	ABN, RIOB et RAOB + OSS-OMVS, OSS-OMVG,
O b j e c t i f Stratégique 2	Renforcer les capacités des Etats membres à atténuer les effets négatifs de la sécheresse, la désertification et la dégradation des terres					
O b j e c t i f opérationnel 2.1	Améliorer les outils de planification et de suivi/évaluation des actions de Gestion Durable des Terres	I2.1.1 : Nb d'études/projets menés/montés/ montant (Million \$)	2/2	7/7	GMES, Agricultures	GMES, Agricultures, 1 projets tous les 2 ans
		I2.1.2 : Nb de pays touchés	6	20	Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie	12 pays impliqués dans l'IGMVSS plus huit pays supplémentaires
		I2.1.3 : Nb d'outils appuyant la planification et le suivi/évaluation développés	0	10	/	1 outil par an
		I2.1.4 : Nb de sessions de formation	0	20	/	2 sessions par an
		I2.1.4 : Nb de personnes formées	0	300 (cumul)	/	15 pax / session

	Logique d'intervention	Indicateurs de mise en œuvre	Valeur actuelle (2020)	Cibles (2030)	Pays/Projets / initiatives en cours (pm)	Cibles (2030)
O b j e c t i f opérationnel 2.2	Développer les mécanismes d'alerte précoce à la sécheresse	I2.2.1 : Nb de pays disposant de SAP-Sécheresse élaborés en partenariat avec l'OSS durant la Stratégie 2030	0	12	/	3 SAP-S pour 12 pays : Algérie, Benin, Burkina Faso, Djibouti, Kenya, Libye, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, Soudan et Tunisie
		I2.2.2 : Nb d'outils développés	0	3	/	1 outil par projet
		I2.3.1 : Nb de pays et sous-régions demandeurs/soutenus par l'OSS	0	8	/	4 PASR et 4 PAN
O b j e c t i f opérationnel 2.3	Appuyer la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et sous régionaux	I2.3.2 : Nb d'études / montant	0/0	4/2	/	1 par sous-région (Afrique du Nord, Afrique Centrale, Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est)
		I2.3.3 : Nb d'ateliers de formation	0	8	/	1 atelier par PASR et 4 nationaux
O b j e c t i f Stratégique 3	Contribuer au renforcement des capacités des États membres et améliorer la résilience des populations face au Changement climatique					
O b j e c t i f opérationnel 3.1	Contribuer au renforcement des mécanismes de gestion des risques climatiques	I3.1.1 : Nb de pays disposant de SAP-multi-risques élaborés en partenariat avec l'OSS	0	12		3SAP - multirisque 12 pays : Algérie, Benin, Burkina Faso, Djibouti, Kenya, Libye, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, Soudan et Tunisie
		I3.1.2 : Nb d'outils développés	0	3		1 par projet
		I3.1.3 : Nb d'études / projets / montant (Million \$)	0	3		
O b j e c t i f opérationnel 3.2	Appuyer les pays dans la mise en place et le suivi de leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CDN)	I3.2.1 : Nb de pays demandeurs/appuyés par l'OSS	0	8/4	/	1/3 de la Zone d'Action de l'OSS devrait être couverte
		I3.2.2 : Nb de sessions de formation	0	8	/	2 sessions par projet

	Logique d'intervention	Indicateurs de mise en œuvre	Valeur actuelle (2020)	Cibles (2030)	Pays/Projets / initiatives en cours (pm)	Cibles (2030)	
Objectif opérationnel 3.3	Accompagner les états membres dans la mise en œuvre et la gestion de projets d'adaptation et d'atténuation régionaux et nationaux cohérents	13.3.1 : Nb de pays concernés	7	15	Bénin, Burkina Faso, Djibouti, Kenya, Niger, Ouganda et Soudan	Une quinzaine de pays	
		13.3.2 : Nombre de projets implémentés par l'OSS (Million \$)	3/30	20/200	EURECCCA, ADAPTWPAP et DRESS	Environ 2 projets/an	
	Objectif opérationnel 3.4	Accompagner les pays pour l'accès à la finance Climat	13.4.1 : Nb de pays appuyés par l'OSS pour l'accès à la finance climat	2	10	Guinée Bissau et Tunisie	Guinée Bissau, Tunisie et 8 pays supplémentaires
			13.4.2 : Nb de requêtes étudiées par l'OSS	0	100	/	/
Objectif Stratégique 4	Mettre à disposition des connaissances et méthodes d'évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques adaptées	13.4.3 : Nb de projets soumis / montant (Million \$) au FA et GCF	6/60	40/400	6 projets soumis au FA et GCF	Moyenne de 1.0 projets par an soumis au FA ou au GCF	
		13.4.4 : Nb de sessions de formation sur la finance Climat	0	20		2 / pays	
Objectif opérationnel 4.1	Développer des outils de comptabilité du capital naturel en vue de les intégrer dans la préparation des plans d'action nationaux / régionaux	14.1.1 : Nombre de pays disposant de dispositifs opérationnels de Comptabilité Ecosystémique du Capital naturel (CECN)	0	12	COPERNICEA	6 pays dans le cadre de COPERNICEA, 6 autres pays dans une seconde phase	
		14.1.2 : Nb d'outils de CECN développés	0	2	COPERNICEA	Outils de comptabilités dans 2 projets	

	Logique d'intervention	Indicateurs de mise en œuvre	Valeur actuelle (2020)	Cibles (2030)	Pays/Projets / initiatives en cours (pm)	Cibles (2030)
		I4.2.1 : Nb de pays appuyés	5	13		Maghreb +2 pays par sous-région
O b j e c t i f opérationnel 4.2	Appuyer l'intégration de la biodiversité dans les stratégies de planification et développement	I4.2.2 : Nb d'ateliers (y compris ateliers d'échange entre experts et ateliers politiques de haut niveau)	0	16		2/pays
		I4.2.3 : Nb de sessions de formation	0	8		1/pays
O b j e c t i f opérationnel 4.3	Faciliter l'identification, la recherche de financements et la mise en œuvre des plans d'action nationaux biodiversité post 2020	I4.3.1 : Nb de pays demandeurs / appuyés par l'OSS dans la recherche de financements	0	6/3		
O b j e c t i f Stratégique 5	Valoriser les connaissances et les acquis, informer et sensibiliser autour des axes d'intervention de l'OSS					
O b j e c t i f opérationnel 5.1	Diffuser et valoriser les produits de l'OSS	I5.1.1 Nb de produits diffusables I5.1.2 Nb de personnes touchées par an	0 10000	100 100000	Projets en cours, fonctionnement	5 publications par an (tout type confondu)
O b j e c t i f opérationnel 5.2	Former les professionnels des médias et sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux	I5.2.1 Nb de sessions de formation (médias/scolaires) I5.2.2 Nb de personnes formées (médias/scolaires) I5.2.3 Nb de modules / supports de formation	0 0 0	/10/10 100/300 5/5	Projets en cours, fonctionnement	

	Logique d'intervention	Indicateurs de mise en œuvre	Valeur actuelle (2020)	Cibles (2030)	Pays/Projets / initiatives en cours (pm)	Cibles (2030)
O b j e c t i f Stratégique 6	Développer et mettre en œuvre une offre de formation pertinente dans les thématiques liées aux actions de l'OSS, et sur les outils et méthodologies développés par l'OSS					
O b j e c t i f opérationnel 6.1	Former différentes catégories de public aux outils/techniques développés et/ou utilisés par l'OSS	<p>I6.1.1 Nb de modules de formations élaborés/ actualisés</p> <p>I6.1.2 Nb de personnes formées (somme des indicateurs cités plus haut)</p> <p>I6.1.3 Nb de sessions de formation (somme)</p>	0	50	Projets en-cours	
O b j e c t i f Stratégique 7	Renforcer les performances de l'OSS en matière de capitalisation des acquis, de prospective ainsi que d'anticipation des risques					
O b j e c t i f opérationnel 7.1	Élaborer des produits de synthèse et de capitalisation des acquis	<p>I7.1.1 Nb d'études, synthèses, rapports produits sur les enjeux de la zone d'action de l'OSS</p>	3	100	Projets en cours, budget de fonctionnement	10 synthèses ou publications par an
O b j e c t i f opérationnel 7.2	Contribuer à l'intermédiation entre scientifiques et non-scientifiques	<p>I7.2.1 Nb de documents d'appui (plaidoyer, synthèses thématiques, etc.)</p> <p>I7.2.2 Nb de sessions spécifiques</p>	0	5	Projets en cours, budget de fonctionnement	1 publication tous les 2 ans 2 sessions par an (side event lors des COP, FME, réunions virtuelles etc.)

Acronymes

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
AFR100	<i>African Forest Landscape Restoration Initiative</i>
AG	Assemblée Générale
AMCOW	<i>African Ministers Council On Water</i>
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
APGMV	Agence panafricaine de la Grande muraille verte
BAD/AfDB	Banque Africaine de Développement/ <i>African Development Bank</i>
BM	Banque Mondiale
BMZ	<i>Federal Ministry for Economic Cooperation and Development</i>
CA/OSS	Conseil d'Administration de l'OSS
CAADP	<i>Comprehensive Africa Agriculture Development Programme</i>
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCNUCC	Convention des Nations unies sur les Changements climatiques
CCRE/CEDEAO	Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CE	Commission Européenne
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CECN	Comptabilité écosystémique du capital naturel
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté Economique Régionale
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
CCNUCC	Convention Cadre des Nations unies du changement climatique
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
COPERNICEA	Coopération Régionale pour de Nouveaux Indicateurs de Comptabilité Ecosystémique en Afrique
COS	Comité d'Orientation Stratégique de l'OSS
CREM	Coopération régionale pour une Gestion Durable des Ressources en Eau au Maghreb
CUA	Commission de l'Union Africaine
DLDD	Desertification, land degradation and drought
ESA	Agence Spatiale Européenne / <i>European Space Agency</i>
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM / GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial / <i>Global Environment Facility</i>
FERI	<i>Forest Ecosystem Restoration Initiative</i>
GCF	Fonds Vert pour le Climat / <i>Green Climate Fund (GCF)</i>
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Coopération Technique Allemande
GMES Africa	Global Monitoring for Environment and Security in Africa
GWP	<i>Global Water Partnership</i>
ICPAC	IGAD Climate Prediction Application Center
IGAD	Intergovernmental Authority on Development
IPBES	Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
MedECC	Réseau d'experts méditerranéens sur les changements climatiques et environnementaux
MM	Mécanisme mondial
NDT	Neutralité en matière de dégradation des terres
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIM	Organisation internationale des migrations
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
OSC	Organisation de la société civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel
PAN-LCD	Plan d'action national - Lutte contre la désertification
PANA	Plan d'action national adaptation
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'Environnement
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAOB	Réseau africain des organismes de bassin
RCC	<i>Regional Climate Center</i>
RIE	<i>Regional Implementing Entity</i>
SAI	Système aquifère d'Iullemeden
SAIT	Système aquifère d'Iullemeden Taoudeni Tanezrouft
SASM	Système aquifère du Sénégal Mauritanien
SASS	Système Aquifère du Sahara Septentrional
SAWAP	<i>Sahel and West Africa Program</i> (financé par la Banque mondiale et le FEM)
SE/OSS	Secrétariat Exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel
SPANDB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux sur la Diversité Biologique
SPI	<i>Interface Science / Politique</i> de la CNULCD
OMAS	Système Maghrébin d'Alerte précoce à la Sécheresse
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPM	Union pour la Méditerranée

LA STRATÉGIE 2030

DE L'OBSERVATOIRE DU SAHARA ET DU SAHEL - OSS



Boulevard du Leader Yasser Arafat
BP 31 Tunis Carthage 1080 Tunisie
Tél. : (+216) 71 206 633/634
Fax : (+216) 71 206 636
Email : boc@oss.org.tn
www.oss-online.org

 @OSS_Comms
 @osscommunity
 @company/osscommunity